

Le Boissisien

Juillet 2015 - n°92

Bulletin municipal d'information de Boissise la Bertrand

Cher(s) Boissisien(ne)s,

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget 2015 en séance du 10 avril dans un contexte économique difficile. Je pense que nous devons participer au redressement de la Nation et des finances publiques, contribuer à la gestion rigoureuse exigée par la situation générale, mais je suis convaincu que l'effort demandé aux collectivités territoriales se fait dans une proportion qui n'est pas la bonne et dans un laps de temps qui pose problème.

Néanmoins, j'ai tenu à ce que les taux d'imposition communale ne soient pas augmentés par rapport aux années précédentes, à savoir :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>11.81%</i>
<i>Taxe foncier bâti</i>	<i>22.84%</i>
<i>Taxe foncier non bâti</i>	<i>79.42%</i>

L'année 2015 est marquée par un fort retour de l'investissement, sans recours à la dette, grâce à notre capacité nette d'autofinancement. Pour autant, le maintien d'une grande vigilance et d'une rigueur permanente dans les dépenses doivent guider notre action.

La vie communale, ces dernières semaines, s'est déclinée autour des nombreux projets du conseil des aînés, de plusieurs fêtes des voisins organisées dans le village et d'une réunion publique sur la première année de mandature de la nouvelle équipe. Cette soirée a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets importants aux yeux des Boissisiens et qui me tiennent aussi à cœur.

En cette fin d'année scolaire, il me faut également souligner la forte implication des élus du conseil municipal des enfants qui ont souhaité pour « un village propre » l'installation de distributeurs de sacs à déjections canines. Ils ont été aussi à la rencontre des résidents des deux maisons de retraite de Boissise. Nul doute que cette expérience unique aura sensibilisé à la citoyenneté nos jeunes élus du premier conseil municipal des enfants et a prouvé qu'ils s'investissent dans la vie du village.

Nous ne pouvons pas oublier la très belle fête des écoles qui cette année a placé la barre très haut. Je tenais à remercier au nom de tout le conseil municipal, les parents d'élèves, les enseignants ainsi que le personnel communal pour cette soirée pleine de charme et de convivialité.

Mais comme peuvent le dire nos enfants « Vive les vacances ». Je terminerai donc mon édito en vous souhaitant à tous un très bel été plein de soleil et de souvenirs sympathiques, et chers ami(e)s, je vous donne rendez-vous à la rentrée. Cordialement à vous tous.

Le Maire : Michel Michallet

Les Échos de Boissise la Bertrand

Infos mairie : modifications horaires estivales

En raison des vacances d'été le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé :

les mercredis : 15 juillet et 12 août
les samedis : 11 juillet, 18 juillet et 8 août,

et ouvert :

le lundi 20 juillet de 16 heures à 18 heures
le vendredi 14 août de 9 heures 30 à 11 heures 30



Rappel sur les déchets et encombrants

Nous rappelons que la dépose d'encombrants sur la voie publique est régie par des règles communes à tous les habitants de Boissise-la-Bertrand.

Vous pouvez retrouver ces modalités sur le site du smitom à la page suivante :

<http://www.lombric.com/trier-collecter/dechets-des-menages/encombrants>

De plus un arrêté municipal portant sur les réglementations des dépôts sauvages de déchets et ordures sur la Commune de Boissise-la-Bertrand a été pris le 11 juin 2015 dont voici un extrait, l'intégralité de cet arrêté est consultable en mairie.

Article 1er : - Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doit être effectué conformément aux jours, heures de collecte et par les règlements en vigueur.

Article 2ème : - Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3ème : - En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, pourra être retenu pour responsable le propriétaire du terrain sur lequel seront constatés le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères, qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se sera abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence. Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination du dépôt de déchets ou de la décharge brute d'ordures ménagères dans le délai imparti, il y sera procédé d'office aux frais du responsable. Le cas échéant, il sera ordonné au responsable de consigner



entre les mains du comptable de la commune, une somme répondant des travaux à réaliser. En outre, il pourra être ordonné, en cas de danger grave ou imminent, l'exécution des mesures de sûreté exigée par les circonstances.

Article 4ème : - Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 633-8 et R 644-2 allant de la 1ère à la 5ème classe selon la nature de la contravention.

Article 5ème : - La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du Code Civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 6ème : - Le Maire, la Police Nationale et le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7ème : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Michel MICHALLET



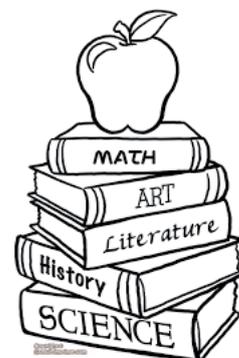
Information rentrée scolaire 2015

La rentrée scolaire aura lieu **mardi 1er septembre 2015**.

Comme l'année passée, la municipalité propose un accueil péri scolaire à compter de cette date et à partir de **15h le mardi 1er et jeudi 3 septembre**. Les nouvelles activités périscolaires débuteront mardi 8 septembre. En attendant la rentrée, très bonnes vacances à tous !



Mireille CHAPUS



Tarifs des services périscolaires 2015 / 2016

Le Conseil Municipal réuni le 25 juin 2016 a voté à l'unanimité les nouveaux tarifs concernant la restauration, les accueils périscolaires, l'étude surveillée et les nouvelles activités périscolaires (NAP).

Concernant les NAP, l'année 2014/2015 a été une année expérimentale et les parents ont bénéficié d'une tarification exceptionnelle de vingt euros par an et par enfant. Le coût annuel pour la commune, après subvention s'est élevé à 300 euros par an et par enfant. Or, l'Etat a réduit nettement les dotations de la commune et la municipalité a souhaité maintenir des prestations de qualité.

C'est pourquoi, par délibération du Conseil municipal du 25 juin, le tarif appliqué à partir de septembre 2015 sera de 60 euros par an et par enfant, soit l'équivalent de 0.88 euros par séance de 1h30.

D'autre part, l'accueil de loisirs, fortement demandé par les parents de Boissise, va malheureusement fermer ses portes, compte tenu de sa faible fréquentation. En effet, alors qu'un quarantaine d'enfants étaient préinscrits, une douzaine seulement ont fréquenté l'accueil de loisirs avec une moyenne de neuf enfants cette année.

Nous ne pouvons maintenir ce service, au vu de son coût pour la commune mais regrettons beaucoup cette décision, compte tenu de la qualité des animations proposées par le Directeur et des animateurs. Les enfants ont profité d'activités variées et les parents ont manifesté leur satisfaction.

Nous rappelons que les jeunes Boissisiens peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs de Seine Port pendant les petites vacances.

Mireille CHAPUS

Interdiction de fumer dans les aires de jeux

Cette interdiction est entrée en vigueur début juillet.

Finie la pause cigarette devant le bac à sable : le décret national sur cette interdiction qui vise à protéger les enfants des méfaits du tabac est entré en application avant le lancement du paquet neutre dans un an.



Cette « mesure de bon sens » est « une façon de respecter nos enfants », a déclaré la ministre de la Santé, Marisol Touraine à la presse, à l'occasion de la visite d'un centre Tabac Info Service à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Cette mesure, qui selon la ministre « recueille une forte adhésion dans la population », faisait partie des quatre points du plan national de lutte contre le tabagisme annoncé l'an dernier par la ministre. A ce jour, les jeunes Boissisiens disposent d'une aire de jeux à proximité de l'Ecole Les Fontaines et pourront bénéficier de cette mesure dans les prochaines semaines.

Mireille CHAPUS

Attention arnaque

Actuellement, des Boissisiens sont destinataires d'appels téléphoniques de « EDF » leur demandant de rappeler un numéro 08...pour les faire bénéficier d'un avoir sur leur facture.

Attention, ceci est une tentative d'escroquerie.

NE REPONDEZ PAS A CE TYPE DE SOLLICITATION...

Les Échos de Boissise la Bertrand

Les travaux sur Boissise



Rue des Joies
Après la pose de la nouvelle canalisation d'alimentation en eau potable, l'installation d'un poteau d'incendie au niveau de la ferme des Joies, l'enfouissement des réseaux. La mise en place des lampadaires a été réalisée.



Pose d'une double borne pour la recharge des véhicules électriques sur le parking de la mairie.

Plantation d'arbres dans l'aire de jeu de l'école.



Pose d'une boîte aux lettres dédiée au comité des fêtes.

Pose de plusieurs panneaux à l'entrée des chemins de Boissise.



Pose d'un nouveau revêtement sur la chaussée à l'extrémité de la rue des caves.

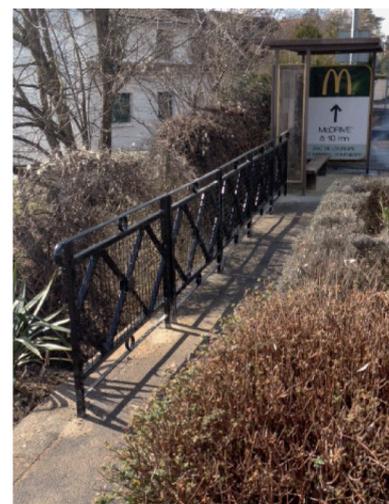




Les travaux sur Boissise (suite)

Un remerciement à notre équipe technique qui entretient le village.

Démolition du petit muret cachant la visibilité pour les véhicules qui montent du chemin au loup puis installation de barrières avant le rond point du cimetière, après l'arrêt des cars sens partant vers Le Mée.



Suite à la visite du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), installation d'une cuve à gasoil aux ateliers municipaux par l'équipe municipale.

Avant installation



Après installation



Coupe des arbres penchant dangereusement sur la RD39 à partir de la berge à l'entrée de Boissise, venant de Pontthierry.

Avant la coupe



Après la coupe



Les Échos de Boissise la Bertrand

Chasse aux œufs

Le lundi 6 avril, les enfants, venus nombreux, se sont retrouvés au parc des Vives Eaux pour la traditionnelle chasse aux œufs. L'instauration de deux départs en fonction de l'âge a permis à chacun de remplir son sac. Pour clore cette prestigieuse collecte dans un esprit de convivialité, une boisson était offerte par le Comité des fêtes.

Annie COURTIER



Tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances est remise en place pendant la période estivale. Cette mesure vise à réduire le nombre de vols et d'intrusions dans les domiciles durant les absences liées aux congés.

N'oubliez pas, avant votre départ, prenez contact avec le commissariat de Police, des patrouilles seront organisées régulièrement dans les zones d'habitations délaissées, afin d'assurer un maximum de dissuasion à l'encontre des cambrioleurs.

Annie COURTIER

Conseil municipal du 25 juin 2015

Compte rendu de la question « arrêt du PLU ».



Dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune, la séance du conseil municipal du 25 juin 2015 constituait une étape importante. Il fallait décider si le projet, dans sa consistance obtenue en ce mois de juin 2015, pouvait être soumis en l'état aux différentes Personnalités Publiques Autorisées (PPA) que sont les services de l'Etat, de la Région, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, des sociétés partie-prenantes sur notre commune, des associations diverses, des communes voisines,....et pouvait aussi être soumis à l'enquête publique prévue à l'automne 2015.

La procédure officielle impose un accord en deux temps.

Le premier temps de la séance traite de la qualité de la concertation ayant présidé à l'élaboration de ce projet d'urbanisme. L'adjoint Urbanisme en a détaillé les différentes modalités: groupe de travail PLU associant les différentes sensibilités du village (dont des Boissisiens en dehors du

conseil municipal, l'ASBBE), textes d'« information mairie », exposition en mairie, registre à disposition du public, réunions publiques, entretiens individuels,....Ce travail participatif a été reconnu et s'est traduit par une approbation à l'unanimité du bilan de la concertation.

Le deuxième temps de la séance traitait des grandes orientations du projet de PLU: répartition des zones habitables, des zones nouvelles à urbaniser, des zones agricoles et naturelles. A ces différentes zones sont associées des règles de densité d'urbanisation, de positionnement de l'habitat, de protection de la nature. Le débat a fait ressortir une question exprimant le regret d'un certain flou, notamment pour les zones AU (à urbaniser) où des projets précis d'habitat n'apparaissent pas à ce jour. Il fut répondu qu'il n'y a rien d'anormal à cela car le PLU n'est pas un projet précis d'habitat, mais un ensemble de nouvelles règles d'urbanisme qui permettront de concevoir des projets d'habitat en fonction du désir et de la volonté des propriétaires et/ou promoteurs ; le PLU n'a pas la prétention, ni le pouvoir de se substituer aux volontés individuelles. Il a aussi été expliqué que la notion d'« arrêt du PLU » ne signifie nullement l'arrêt des réflexions, mais le fait de se mettre d'accord pour envoyer aux PPA le projet tel qu'il se présente à ce jour, afin que les PPA se positionnent; nous recevrons donc au cours de l'été 2015 de nombreuses questions auxquelles nous devrons répondre. Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif afin de recueillir l'avis des Boissisiens au cours d'une enquête publique à tenir au cours de l'automne. Pendant ces périodes d'été et d'automne, la consistance du PLU pourra encore être enrichie. A l'issue du présent débat, la délibération, actant l'« Arrêt » du projet de PLU dans sa consistance obtenue à la date du 25 juin 2015, a été prise à l'unanimité.

Alain BERNHEIM



Visite du chantier du barrage des vives eaux

Ce matin là le soleil était au rendez-vous et nous avons pu visiter le chantier sans encombrés coiffés de casques et chaussés de bottes.

Nous ne nous rendons pas bien compte de l'ampleur du chantier quand nous le regardons depuis la berge. Dans la vue ci-après nous pouvons voir la profondeur du batardeau (8m par rapport au niveau de la Seine), dans lequel viendra prendre place le clapet N°1 et la 2ème pile du barrage. Nous pouvons y apercevoir les débris apportés par la crue du mois de mai : branchages, pneus, etc...

Sur cette vue nous pouvons voir les 2 immenses vérins qui commanderont le clapet, porte basculant horizontalement, qui réglera le niveau de l'eau de la passe N°3 réalisée l'année passée.



Voici le batardeau le plus proche de la rive de Boissise la Bertrand dans lequel la passe à poissons sera construite. Cette passe sera constituée d'une succession de 12 bassins formant des paliers qui permettra aux poissons migrateurs de remonter le courant et de franchir facilement l'obstacle créé par le barrage.



Rappelons que le barrage est un projet cofinancé par VNF et la région Île de France.

La passe à poisson a le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie. La passerelle, quant à elle, est cofinancée par la Région Île de France, le conseil général de Seine et Marne, la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et les communes de Boissise la Bertrand, Boissise le Roi, Boissettes et Dammarie les Lys.

Le chantier est à l'heure et sa fin est prévue pour mi-2017.

Marc LOUBET

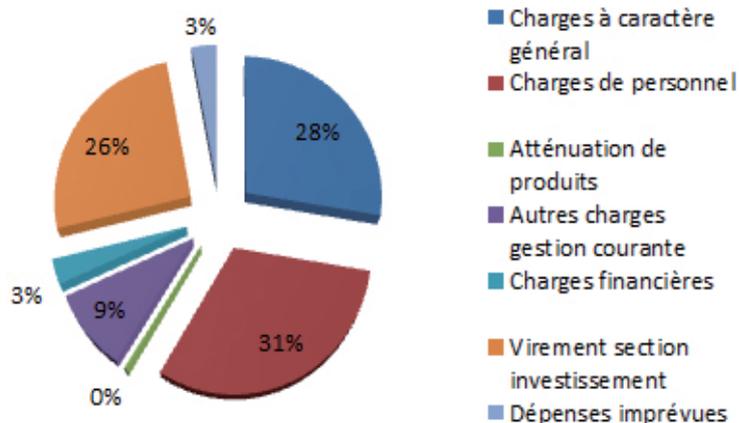
Les Échos de Boissise la Bertrand

Finances

Dépenses de fonctionnement

	%	€
Charges à caractère général	28	318 705
Charges de personnel	31	360 675
Atténuation de produits	0	4 000
Autres charges gestion courante	9	107 312
Charges financières	3	33 575
Virement section investissement	26	296 350
Dépenses imprévues	3	34 920
	100	1 155 537

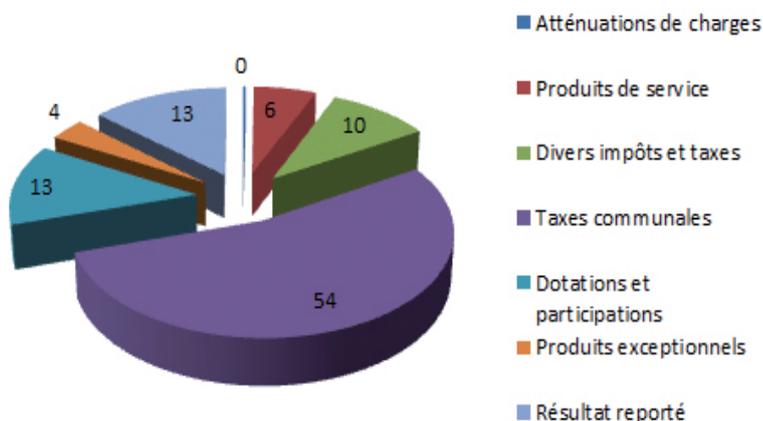
Trois postes représentent l'essentiel de nos dépenses de fonctionnement sur le Bp 2015. Deux d'entre eux, les charges à caractère général et les charges de personnel, ont peu "d'élasticité". Seul le virement à la section d'investissement peut connaître de fortes amplitudes en fonction des programmes de travaux votés, d'une année sur l'autre.



Recettes de fonctionnement

	%	€
Atténuations de charges	0	3 000
Produits de service	6	70 414
Divers impôts et taxes	10	115 303
Taxes communales	54	623 096
Dotations et participations	13	149 086
Produits exceptionnels	4	40 742
Résultat reporté	13	153 896
	100	1 155 537

Nos recettes sont composées à 54% par nos taxes ménages, suivies par les dotations et participations qui sont appelées à diminuer en volume dans les années qui viennent par la baisse annoncée de la dotation globale de fonctionnement. Le résultat reporté peut connaître des variations importantes d'une année sur l'autre.

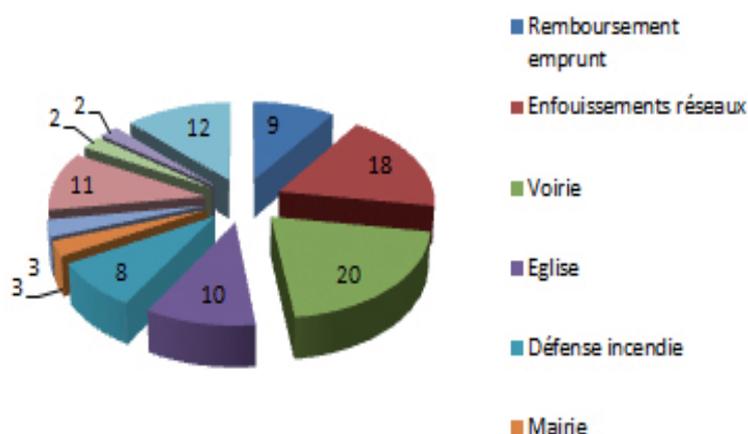




Finances

Dépenses d'investissement

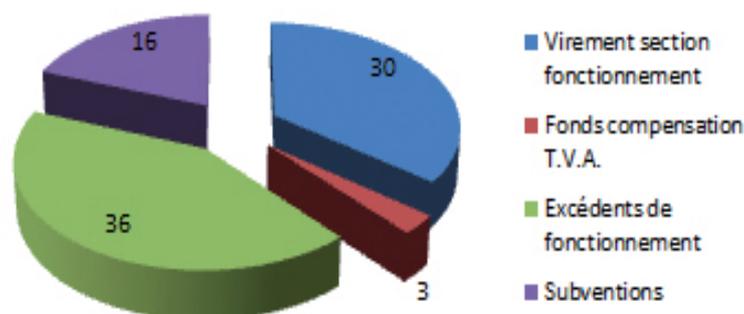
	%	€
Remboursement emprunt	8	92 173
Enfouissements réseaux	18	177 277
Voirie	20	200 219
Eglise	10	100 000
Défense incendie	8	83 000
Mairie	3	26 962
Plan local d'urbanisme	3	29 094
Parc Vives Eaux	11	104 200
Divers	2	23 202
Ecole et cantine	2	21 357
Cd 39 et 39E	12	119 915
	100	976 915



Les dépenses d'investissement sont évidemment fonction du programme mis en place et elles subissent de fortes variations en volume d'un exercice sur l'autre. Nous avons détaillé ci-dessus les principaux investissements qui seront exécutés dans les mois qui viennent.

Recettes d'investissement

	%	€
Virement section fonctionnement	30	296 347
Fonds compensation T.V.A.	3	24 733
Excédents de fonctionnement	36	352 597
Subventions	16	160 462
Solde d'exécution	15	142 776
	100	976 915



Les recettes d'investissement sont principalement constituées par le virement de la section de fonctionnement, les subventions, et les excédents de fonctionnement affectés en investissement. Il est à noter, pour mémoire, que la mise en place d'un emprunt est affectée aux recettes d'investissement.



Les Échos de Boissise la Bertrand

Tribune Nouvel Elan

Un an de mandat, un premier bilan,

Le 22 Juin dernier c'est tenue la réunion publique sur le bilan de la nouvelle équipe municipale. En tant qu'élus de la liste « Nouvel Elan », nous y participerons. Depuis notre élection, grâce à la volonté d'ouverture souhaitée et réalisée par le Maire, Michel Michallet, nous avons pu contribuer régulièrement aux débats et travaux au sein des commissions municipales. Bien sûr toutes nos propositions n'ont pas été retenues, c'est normal et c'est le jeu démocratique. Cependant nous avons pu au sein des commissions ou de groupes de travail apporter notre contribution à la vie Boissisienne.

Nous avons notamment participé à l'élaboration des dossiers travaux : rue des joies, radars pédagogiques, mini stade. Nous avons transmis, sans réserve, aux adjoints chargés des travaux et de l'urbanisme nos expériences et l'historique du bourg. Nous ne pouvons que regretter de n'être pas membre de la commission d'appel d'offres.

Sur la commission Enfance et Jeunesse nous avons largement participé à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, ce qui n'a pas été un projet simple tant sur sa construction que sur sa réalisation. L'élue chargée du secteur n'a pas ménagé son temps et en a assuré le suivi tout au long de cette année avec beaucoup de rigueur. Là aussi nous avons aidé et accompagné au maximum de nos possibilités. Des personnes de notre liste ont assuré régulièrement des activités bénévoles sur ce temps.

Nous avons également participé à l'installation et au fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants ainsi qu'à l'élaboration des documents nécessaires à sa mise en place.

Un élu de notre liste est élu au CCAS. Des dossiers sont étudiés et des aides sont ou peuvent être apportées aux personnes en difficultés. Un travail en lien avec la Maison des Solidarités devrait être mis en place afin de développer un réel partenariat entre mairie et travailleurs sociaux, ce qui facilitera la prise en charge des familles. Dernièrement une délibération a été votée en conseil d'administration du CCAS afin de permettre l'accès à une épicerie solidaire pour des familles ou personnes en difficulté.

Au sein de la commission en charge de l'urbanisme, et particulièrement à l'élaboration du PLU (Plan local d'Urbanisme). Nos remarques, nos propositions alternatives, notre vision sur l'incidence de l'ouverture à l'urbanisme des Egremonts ont aidé à faire évoluer le projet. Notre suggestion de rendre urbanisable la zone sud en continuité du cimetière (le long du chemin aux loups) compenserait la non constructibilité des zones humides. De plus cette zone pourrait représenter une source de revenus puisque la commune en est propriétaire.

Bien évidemment tout n'a pas toujours été simple parce que bien sûr à trois il est difficile d'être présents sur l'ensemble des champs municipaux, voire de l'Agglomération. Nous rappelons que malgré cela et même si toutes nos idées, propositions ou remarques n'ont pas été retenues, nous resterons vigilants, assidus et continuerons à défendre ce qui nous paraît important pour la vie des Boissisiens en poursuivant notre démarche et notre investissement.

Une deuxième année débute elle comporte des enjeux importants qui seront structurants pour l'avenir de Boissise :

- Le PLU est le dossier qui va modeler notre village et probablement chambouler son image. Il est difficile d'aller contre les décisions qui sont prises par l'Etat ou la Région mais nous avons le devoir de défendre nos convictions, de les argumenter auprès de nos tutelles. Nous ne pouvons que vous inciter à aller en mairie consulter l'exposition actuellement sur ce sujet, mais aussi à participer fortement à l'enquête d'utilité publique qui se déroulera à l'automne ainsi qu'aux futures réunions publiques. Plus nous serons nombreux à exprimer nos souhaits et nos remarques sur la densification d'urbanisation qui nous attend demain, plus nous aurons de chance d'être entendus.

Ici et au delà des intérêts particuliers c'est bien une vision future de l'urbanisation de Boissise dont il est question (équilibre Est- Ouest /Nord -Sud) et donc de qualité de vie.

- Sur les berges de la Seine, chantier qui s'annonce long et qui va demander encore beaucoup d'énergie et de vigilance afin que soient respectés les enjeux autour de cet aménagement (piétons, deux roues, automobiles et riverains).

- Le CD 39 la sécurité intra et extra muros à la commune.

Sachez que vous pouvez compter sur nous pour porter au plus près les préoccupations qui sont les vôtres ainsi que sur notre investissement.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été 2015

Les élus de la liste « Nouvel Elan »



La forêt régionale de Bréviande, Réserve Naturelle Régionale

Pour protéger la biodiversité en forêt régionale de Bréviande : restauration de mares et de landes.

Le maintien et la protection de la diversité en forêt régionale de Bréviande est une priorité pour l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV).

A titre d'exemples, deux chantiers récents : l'un visant à restaurer des mares dans le bois des Courtilleiraies, l'autre consistant à entretenir les landes dans la Réserve naturelle régionale des Bruyères de Sainte-Assise.

Les mares constituent des habitats de prédilection pour de nombreux insectes aquatiques dont les libellules notamment (ex : le Cordulegastre annelé) et de nombreuses espèces d'amphibiens (batraciens), comme le Triton crêté, protégé à l'échelle européenne.

Les landes de bruyères et d'ajoncs de la RNR de Sainte Assise, quant à elles, sont tout simplement le fleuron de la réserve. Elles accueillent plusieurs espèces d'insectes, notamment des coléoptères, comme la grande Cétonie dorée ou le Clairon courroucé, ou encore des papillons, tels que l'Acidalie sylvestre.

Restauration de mares dans le bois des Courtilleiraies

Quatre mares ont été restaurées, selon un processus d'actions bien défini.

Elles ont d'abord été curées : la matière organique (issue de la décomposition des feuilles par exemple) a été enlevée. Cela a contribué à oxygéner l'eau et à faire remonter son niveau. Une petite portion de vase a été conservée afin de garder une litière pouvant convenir à certains invertébrés (larves, mollusques, vers...).

Il est également important de préciser que, compte tenu de la nature du sol, les mares n'ont été creusées que légèrement pour ne pas décaper l'argile, garant de leur imperméabilité. Leur surface varie entre 100 et 300m², leur profondeur moyenne entre 1 mètre et 1,50 mètre.

Ensuite, les arbres situés autour des mares ont été retirés. Le recul de cette lisière boisée a permis de créer un puit de lumière favorable au développement de la flore aquatique. Les rémanents (résidus des coupes) ont été disposés en périphérie, de manière à créer des zones d'hivernage pour les amphibiens.

Enfin, les berges ont été profilées en pente douce pour

favoriser l'accessibilité aux amphibiens et autre petite faune.

Autre paramètre important pris en compte lors de l'opération : les mares choisies pour être restaurées n'étaient situées qu'à quelques centaines de mètres seulement les unes des autres. Cette proximité améliore la possible colonisation des espèces : elle favorise leur dispersion sur le site et multiplie aussi leurs chances de se reproduire.



Cordulegastre annelé
(Cordulegaster boltoni)

Entretien des landes de la RNR de Ste Assise

L'entretien des landes consiste à les maintenir en milieu « ouvert » (non boisé). Les travaux consistent donc, sur les zones concernées, à abattre, broyer et exporter la végétation arborée. Il s'agit surtout de trembles et de bouleaux. Pour que ce soit plus efficace, les arbres sont coupés et les souches sont arrachées la première année d'intervention. L'action est ensuite répétée chaque année, selon une programmation pluriannuelle fixée par le plan de gestion de la réserve.

Les boisements vieillissants sont par contre maintenus parce qu'ils constituent eux aussi un habitat précieux pour les insectes xylophages (qui se nourrissent de bois), un support pour la recherche de nourriture des pics et enfin un terrain de chasse favorables aux chiroptères (chauve-souris).



Landes à Callune

La Réserve naturelle régionale (RNR) de Sainte Assise



Nichés au coeur des 3000 hectares du massif forestier de Bréviande, en Seine-et-Marne, les 93 hectares de la Réserve naturelle régionale des Bruyères de Sainte-Assise constituent, après Fontainebleau, le plus grand vivier d'insectes d'Île-de-France. 550 espèces y ont été inventoriées parmi lesquelles 28 scarabées. Réputée pour ses landes de bruyères et d'ajoncs qui rappellent la Sologne ou la Normandie, la RNR est aujourd'hui fermée au public pour des raisons de sécurité liées à la présence d'installations électriques (vestiges d'une ancienne station radiotélégraphique implantée en 1922). Néanmoins, des visites encadrées sont proposées tout au long de l'année, sur rendez-vous, par les éco-animateurs et gestionnaires de l'AEV.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Les Échos de Boissise la Bertrand

Le Conseil Municipal des Enfants à l'action...

Le conseil municipal des enfants a présenté son rapport d'activités lors de sa dernière réunion mardi 23 juin 2015.

Très sensibles à la propreté du village, les jeunes élus ont souhaité l'installation de distributeurs à déjections canines.

C'est ainsi que nous avons vu fleurir dans le village quatre distributeurs, rue des joies, passage de l'Aunette, Place Eugène Gentil et Parc des Vives Eaux. Le repérage de ces emplacements s'est fait sur le terrain avec enthousiasme et célérité. Le conseil municipal des enfants a réalisé des affiches afin de sensibiliser les Boissisiens sur ce sujet. La campagne d'affichage devrait fleurir à la rentrée.

Deuxième action et non des moindres : deux goûters ont été organisés respectivement à la Résidence Malka et à la Résidence Les Bruyères. L'occasion de tisser un lien intergénérationnel, de chanter avec les résidents, d'échanger sur les métiers : « vous savez ce qu'est un cariste ?... Moi, je sais, c'est celui qui pose le carrelage ! » et de partager des gâteaux.

Ces moments ont été chargés d'émotion des deux côtés des participants.

Pêle-mêle, un petit florilège de leurs sentiments : « le CME apprend à avoir des responsabilités, il n'y a pas beaucoup d'enfants à la mairie et là, on était en réunion et les adultes écoutaient les enfants » dit Emy, maire du CME, « c'est



impressionnant d'être en réunion, il faut se tenir... c'était bien de rencontrer les personnes âgées, elles se rappelaient des choses d'avant... c'est bien d'être élu, c'est la première fois que je recevais du courrier à mon nom... on pensait pas que vous alliez faire les choses que l'on demandait... » ainsi se sont exprimés les jeunes élus.

Ils ont particulièrement apprécié cette aventure et pour beaucoup d'entre eux, souhaitent se représenter l'année prochaine.

La relève est assurée !!

Mireille CHAPUS

Protéger ses oreilles

Baladeurs, concerts, bruits ambiants, nos oreilles sont en danger sans même que nous nous en rendions compte. Répétés et/ou à un volume trop fort, ces sons peuvent produire des dommages irréversibles.

Alors que 11,5% des Français déclarent avoir des problèmes auditifs, l'âge ne représente pas l'unique facteur de risque. La part des jeunes de moins de 30 ans rencontrant des problèmes pour entendre est en effet de plus en plus importante. L'exposition excessive à la musique amplifiée et l'écoute prolongée des baladeurs expliquent en grande partie cette évolution. Depuis la création de la première guitare électrique en 1932 jusqu'à la diffusion de la musique électronique à partir des 1970, le développement de la musique amplifiée permet de pousser le volume en multipliant les amplificateurs contrairement aux instruments traditionnels disposant de leur seule puissance sonore. Le contrôle du volume maximal des baladeurs et des lieux musicaux par la législation ne signifie pas que l'on est totalement protégé des risques auditifs.

Si l'exposition à des sons très forts endommage immédiatement l'oreille interne, l'écoute répétée menace aussi à moyen terme la bonne santé auditive du fait de l'usure occasionnée. Ne pas ressentir de douleur immédiate ne signifie pas que l'on ne court pas de danger. Sur une période relativement courte, l'exposition régulière favorise l'usure et même la destruction définitive des cellules ciliées – les récepteurs recueillant les sons – situées dans l'oreille interne. On estime ainsi que la dose tolérable moyenne par semaine se situe autour de deux heures d'utilisation d'un baladeur à son volume maximal (100 dB) ou 45 minutes dans un concert, une discothèque diffusant de la musique à 105 dB. Prendre soin de son capital auditif est donc une attention de tous les instants quels que soient son âge et ses pratiques culturelles...

Des gestes simples à appliquer.

En adoptant certains comportements préventifs, on peut écouter de la musique en toute sécurité. Utilisés plusieurs heures par jour à plus de la moitié de leur volume maximal, les baladeurs menacent progressivement l'acuité auditive de leurs propriétaires. Baisser d'un cran le son du baladeur, respecter des pauses de silence, autant de réflexes faciles à adopter. Pour les musiciens et les amateurs de concerts, l'utilisation de protections auditives est conseillée. En cas de sensations anormales, il ne faut pas négliger les signaux d'alerte. Vous ressentez des sifflements, bourdonnements ou une sensation d'oreille bouchée plusieurs heures après écoute ? Consultez un spécialiste, il s'agit d'une urgence pouvant entraîner une surdité partielle ou totale, une sensibilité excessive au bruit – hyperacousie- ou des bruits parasites de type acouphènes. Attention, la fatigue, les médicaments et l'alcool atténuent la perception du bruit et de la douleur.

Mireille CHAPUS





Goûter aux résidences Malka et Les Bruyères



Les mois d'avril et mai ont été propices au rapprochement intergénérationnel !

Très engagés dans leur mandat, les élus du Conseil municipal des enfants avaient d'emblée souhaité visiter les résidents des deux établissements de BOISSISE. Quelques réunions plus tard, rendez-vous est donné par un beau dimanche d'avril avec des résidents des Bruyères pour une visite à ceux de Malka ! Quelques danses et chansons plus tard, les jeunes élus ont eu le privilège de casser un énorme œuf en chocolat avant de le partager avec les personnes âgées. Et c'est tout naturellement qu'au mois de mai, la résidence Les Bruyères a accueilli à son tour les résidents de Malka et nos jeunes. L'occasion est donnée de planter les choux avec le pied et de sonner les matines ! Bonbons, gâteaux et jus pétillant ont permis de terminer cette après-midi dans la bonne humeur !

Les enfants se sont énormément investis dans ce projet et ont beaucoup contribué au succès de cette rencontre en participant chaleureusement, tout en témoignant un grand respect pour nos aînés.

Un grand merci aux directeurs, animatrices, cuisiniers, personnel des deux résidences et un grand bravo à nos jeunes élus !

Mireille CHAPUS

Remise de légion d'honneur

Jeudi 6 mai, à la Maison de Retraite des Bruyères, Madame Bailly, 93 ans, s'est vu remettre la médaille de Chevalier de la légion d'honneur pour son courage lors de la deuxième guerre mondiale en présence d'Emy, maire du Conseil municipal des enfants, et Hugo, premier adjoint.

Thérèse Tessan, son nom d'emprunt, a distribué des tracts, de fausses cartes d'identité aux résistants, sauvé des enfants juifs. Dénoncée, elle a été emprisonnée à la prison de Fresnes avant d'être mise dans un train destination Ravensbruck en 1944. Après l'attaque du convoi, Thérèse blessée est emmenée à l'hôpital de Château Thierry avant de s'en évader et de prendre le maquis.

Lors d'une allocution, Emy et Hugo ont exprimé leur admiration pour Madame Bailly avant d'entonner la Marseillaise. Très émus, les enfants ont échangé avec cette dame avant de lui remettre des dessins réalisés par les élus du CME et un bouquet de la part de la municipalité. Un moment très fort !

Mireille CHAPUS



Concours et exposition photos



La commune et le Conseil des aînés organisent un concours photos du 15 juin au 15 novembre. Ce concours gratuit qui a pour thème "**Boissise sous tous ses angles**" est ouvert aux adultes et aux enfants (autorisation parentale).

L'ensemble des photos reçues sera exposée à la RECELLERIE les 4, 5 et 6 décembre 2015. Proclamation des lauréats le samedi 6 décembre à partir de 17h00.

A l'heure où la photographie est rendue accessible grâce au numérique, tous et toutes, petits et grands à vos appareils ! Arpentez rues et chemins de Boissise.

Envoyez-nous vos images prises durant cette période, mettez en valeur le territoire de notre commune à travers vos regards. Des points de vue originaux... Des scènes inédites... Des angles insolites ou bien encore des images artistiques...

Participez nombreux, nous comptons sur vous.

Règlement du concours et inscriptions disponibles en Mairie et sur : www.boissise-la-bertrand.fr

Concours photos



Le Conseil des aînés

Les Échos de Boissise la Bertrand

Association Sport loisirs

RENTREE ASSOCIATION SPORTS-LOISIRS
SEPTEMBRE 2015,

Même si les vacances estivales se profilent à grands pas, il faut dès lors songer à votre rentrée sportive afin de garder la forme, prendre soin de vous et vous détendre !

Mais rappelons dans un premier temps les caractéristiques de l'Association Sport-Loisirs de Boissise-la-Bertrand.

Dans un cadre sport- santé, en partenariat avec la Fédération française de L'Education physique et de Gymnastique volontaire (F.F.E.P.G.V), nous vous proposons des cours variés, adaptés à toutes générations confondues , ouverts désormais aux adolescents à partir de 13 ans.

4 dynamiques animatrices vous attendent et vous feront pratiquer dans la bonne humeur et la convivialité :

Fitness, renforcement musculaire, stretching, gym douce et Zumba !

Voici de manière plus détaillée, le déroulement de ces cours :

Mardi : 18h30 à 19h30 : Fitness, Renforcement musculaire avec Valérie.

Mercredi : 18h30 à 19h30 : Stretching , Gym douce avec Aude ou Roxane.

Judi : 9h30 à 10h30 : Gym douce avec Clarisse.

18h30 à 19h30 : Zumba avec Clarisse (selon la disponibilité des participants, cette activité est envisageable de (19h00 à 20h00).

Certains correspondent à votre niveau et à vos attentes, alors soyez les bienvenus pour les tester d'abord et être convaincus comme nos 91 adhérents de l'année 2014/2015.

Les inscriptions auront lieu **le Lundi 14 Septembre 2015 à la Recellerie de Boissise-la-Bertrand de 17h30 à 19h30.**

La cotisation annuelle est de **122 Euros pour les Boissisiens** et de **138 Euros pour les adhérents extérieurs** (Licence et assurance incluses). Celle-ci donnera accès aux 4 cours hebdomadaires, elle pourra être réglée en 3 fois si vous le souhaitez ; signalons que pour les moins de 18 ans, 4,50 Euros seront à déduire.

Attention !!! L'inscription du 14 Septembre ne sera enregistrée que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique volontaire : nous vous rappelons à ce sujet qu'il doit impérativement dater de moins de 3 mois à la date d'inscription pour être valide ; en outre la fiche d'inscription pourra être retirée en mairie à partir du 15 Juin , elle sera également téléchargeable sur le site de la mairie :

www.boissise-la-bertrand.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par mail :

gymvolontaire-077118@epgv.fr (rubrique sport ,culture, loisirs).

Ou par téléphone au : 06.07.31.21.54 (Marie-Paule Ménard : Présidente)

A bientôt peut-être et bonnes vacances à tous !

A. PRIGOT

BARBECUE 2015

La Recellerie était le lieu idéal en ce **Vendredi soir 29 Mai** pour fêter la fin de l'année de **L'Association Sports-Loisirs de Boissise-la Bertrand** dont la réussite est plus que jamais manifeste avec 91 membres cette année et ouverte désormais, sur les 4 cours proposés, à un large public allant de l'adolescence à..... !!! Et quoi de plus convivial que de réunir tout ce petit monde autour du traditionnel barbecue ? Moment privilégié pour se retrouver avec nos 4 sympathiques animatrices, Aude, Clarisse, Roxane et Valérie, à l'honneur ce soir-là, dans une ambiance joyeuse et détendue autour de mets alléchants concoctés par des adhérents rivalisant de savoir-faire. Côté cuisine, nos 'chefs', Christian, Serge, Michel et Guy, n'étaient pas en reste avec leurs succulentes grillades ! Le tout accompagné d'un diaporama illustrant les moments forts de l'Association et supervisé par Claude Bertrand.

Enfin pour clore cette belle soirée notre Présidente, Marie-Paule Ménard, a tenu à saluer par quelques mots et un petit cadeau, le travail efficace de nos professeurs puis une danse emmenée par la pétillante Clarisse et quelques-unes de ses « élèves » a assuré un franc succès à ce **barbecue 2015**.

Comme on ne peut s'arrêter en si bon chemin, rendez-vous est pris pour l'an prochain





Fête des voisins 2015

Vif succès cette année encore de la fête des voisins à Boissise-la-Bertrand.

Un grand nombre de Boissisiens est venu partager un repas où tous ont apportés leur contribution.

La mairie avait prêtée pour cette occasion un chapiteau pour s'abriter du grand soleil qui était également de la fête.

La mairie encourage les Boissisiens à renouveler ce moment festif l'an prochain.

Michel MICHALLET



Concert à l'église de Boissise-la-Bertrand

Le Conservatoire Rayonnement Communal de Melun, Classe de Musique Ancienne, et la Mairie de Boissise-la-Bertrand, ont organisé le 7 juin 2015 un concert en l'église de Boissise la Bertrand.





Un apiculteur à Boissise-la-Bertrand



Rien ne me prédestinait à l'apiculture, qui pour moi s'adressait à des experts en milieu rural.

Chacun d'entre nous sait que les abeilles butinent les fleurs et autres végétaux pour nous offrir le miel, mais aussi le pollen, la gelée royale et la propolis. Si le miel est consommé pour ses saveurs gustatives, les produits de la ruche sont aussi utilisés en apithérapie.

Au-delà de l'usage des produits de la ruche, les abeilles représentent 80% des pollinisateurs et permettent par leur action de maintenir une diversité florale dans nos jardins, d'où nous pouvons récolter des fruits en plus grande quantité, mais aussi de meilleure qualité.

Après avoir suivi quelques formations et recueilli les informations primordiales à la conduite d'un rucher, j'ai installé quelques ruches dans notre jardin. A l'intérieur, chacune à son rôle : nettoyeuses, nourrices, bâtisseuses, ventileuses, gardiennes. A l'extérieur : les butineuses. Un vrai spectacle !

La visite régulière des ruches est aujourd'hui devenue indispensable au maintien du cheptel malgré les quelques piqûres que peut avoir à subir l'apiculteur. L'abeille ne pique pas si elle n'est pas agressée ou menacée, contrairement à la guêpe avec qui elle est souvent confondue. Si nous avons la chance d'en trouver en train de butiner dans nos jardins, vous vous rendrez vite compte que vous pouvez les approcher, et même les prendre dans vos mains sans pour autant vous faire piquer.

Les abeilles, piliers de la pollinisation, disparaissent massivement dans de nombreuses régions du monde et de France. L'arrivée du varroa (acarien) il y a quelques années, associée à l'usage intensif de pesticides et autres insecticides ou fongicides, ont entraîné une baisse du cheptel français, et donc de notre production nationale de miel.

Aujourd'hui, à mon petit niveau, j'essaie de contribuer à la survie de cette espèce vouée à la disparition. Le voisinage a bien accepté leur présence. Certains ont dû être néanmoins rassurés et reconnaissent aujourd'hui le risque quasi nul de piqûres du fait de la présence de ruches dans leur entourage. De nombreuses communes y contribuent aussi selon leurs moyens. A Dammarie Les Lys, la maison de l'abeille vous accueillera à partir du printemps prochain pour vous expliquer plus en détails la vie de nos avettes.



Monsieur BORDAS

Bar tabac «LE KERVI»

Le KERVI fait peau neuve...

Après quelques jours de fermeture pour un établissement entièrement rénové, le KERVI rouvre ses portes le 24 juin 2015.

Il propose les services de bar, restauration brasserie le midi, tabac et FDJ.

Nous souhaitons bienvenue à ses nouveaux propriétaires.

Mireille CHAPUS

Etat civil

Naissances, bienvenue à :

- Elina LESCOT née le 4 mai 2015
- Mila LINGLAIN née le 8 juin 2015

Mariages, tous nos vœux de bonheur à :

- Rachida BAOUI et Romain DESPASSAILLES mariés le 21 mars 2015

- Bénédicte JOUDRAIN et Jérôme GREMEZ mariés le 28 mars 2015

- Bibi NABEEBUCCUS et Fazley THUPSEE mariés le 30 mai 2015

- Marie-Pierre SEMAILLE et Thibault BERTHIER mariés le 13 juin 2015

Directeur de la publication : Le maire, M. Michallet

Rédaction : G. Larroque, B. Cossoux

Maquette : S. Gervais

Réalisation, impression : Mairie de Boissise la Bertrand

Tirage : 500 exemplaires